GVB Natura

L’assurance feu et éléments naturels

Protection globale en cas de dommages causés par les éléments naturels et le feu. GVB Natura est la solution idéale pour les propriétaires qui habitent dans les cantons sans assurance immobilière cantonale.

Vos prestations d’assurance en bref :

- ✓ Dommages dus au feu, y c. les dommages dus au roussissement et à l’effet de la chaleur
- ✓ Dommages dus aux éléments naturels
- ✓ Frais consécutifs, p. ex. perte de revenu locatif, frais de déblaiement

Extension de la couverture d’assurance avec GVB Plus et GVB Top :

- ✓ versement d’un intérêt sur la somme des dommages
- ✓ prise en charge de la franchise légale

GVB Assurances privées SA
gvb-assurancesprivees.ch

GVB
Assurances privées

GVB Natura
La protection de base complète et indispensable

Dans les cantons qui ne disposent pas d'une institution cantonale d'assurance des bâtiments (GE, UR, SZ, TI, AI, VS et OW), ainsi que dans la Principauté du Liechtenstein, GVB Natura couvre également les dommages causés aux bâtiments par le feu et les dommages naturels.

Incendie

Un incendie s'est déclaré à votre domicile, la foudre a frappé ou votre bâtiment a été endommagé par de fortes chaleurs ? GVB Natura vous rembourse les objets assurés détruits par le feu, endommagés ou perdus.

Dommages consécutifs onéreux

L'incendie est éteint, les dommages subsistent. C'est également le cas lors d'une inondation : on ne mesure l'ampleur des dégâts que lorsque l'eau se retire. GVB Natura couvre les frais consécutifs, comme frais de déblaiement, de démolition et d'élimination, de même que la perte de revenus locatifs, les frais de conduite de chantier ou les frais de la décontamination exigée par les autorités.

Tempêtes violentes et orages

C'est chez soi qu'on se sent le mieux. Mais même là, le mieux peut vite tourner au moins bien. Une violente tempête ou un orage, et le bâtiment est endommagé en quelques secondes. Avec GVB Natura, vous ne craignez rien.

En toute sécurité avec GVB Natura

GVB Natura vous assure contre ces dommages au bâtiment et bien d'autres encore.

Plus d'informations sur
gvb-privatversicherungen.ch/natura

GVB Natura
Assurance feu et éléments naturels

Couvertures	Prestations assurées
Prestations à la valeur totale	
Dommages dus au feu (incendie, fumée, foudre, explosion et implosion, aéronefs et véhicules spatiaux ou des parties qui s'en détachent, météorites et autres corps célestes)	Remise en état du bâtiment à sa valeur à neuf
Dommages dus aux éléments naturels (crues, inondations, tempêtes, grêle, avalanches, pression de la neige, éboulements, chutes de pierres, glissements de terrain)	
Prestations avec sous-limites	
Dommages dus au roussissement et à l'effet de la chaleur	Maximum CHF 5000.– par événement et par objet
Frais de protection	Au maximum jusqu'à la valeur des vestiges
Frais de déblaiement et d'évacuation (y c. frais de démolition)	Frais de déblaiement et d'évacuation (y c. frais de démolition) Pour l'ensemble des coûts, maximum 20 % de la somme d'assurance (max. CHF 200 000.–) par cas de sinistre à titre de conséquence des dommages dus au feu et aux éléments naturels
Frais de déplacement	
Décontamination	
Perte de revenu locatif	
Frais de surveillance des travaux en cas de dommage immobiliers	
Mesures immédiates provisoires jusqu'à CHF 5000.– au max.	
Tout autre frais jusqu'à CHF 3000.– au max.	
Autres prestations	
Franchise pour les dommages dus au feu	Pas de franchise
Franchise pour les dommages dus aux éléments naturels	Franchise légale

Les présentes informations ne sont qu'un bref descriptif et ne sont pas juridiquement contraignantes. Seules la police d'assurance, les informations à la clientèle, les conditions générales de l'assurance et les dispositions légales sont juridiquement contraignantes.

GVB Assurances privées SA
Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen, gvb-assurancesprivees.ch

GVB Assurances privées

GVB PVAG 653 f 01.2021 web